



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT DU VUACHE**

Vulbens, le vendredi 06 février 2015

COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 04 FEVRIER 2015 A VALLEIRY

COMPTE-RENDU

Nombre de Conseillers en Exercice : 22
Nombre de Conseillers Présents : 16
Nombre de Conseillers Votants : 15
Date de Convocation : 22 janvier 2015

L'an deux mille quinze, le quatre février à dix-huit heure trente, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Valleiry, sous la présidence de Monsieur Dominique ERNST, Président.

Présents : ROTH J.-L., ROZE S., CLAEYS S., SOLER J., MORIN N., DESBIEZ-PIAT S., MEYNET G., MAGNIN A., FEIREISEN J., ERNST D., VELLUT D., MERY L., BARTHASSAT J.-L., DOMERGUE F., DEGENEVE G., DUCRUET J.-L.,
Excusés : LAPRAZ L., CUZIN A., ARGAUD C., BOUVARD V., DUPARC C., DELVA C., DUPARC M., CLERC E., VERNE G., BARBIER C.,
Invités : MUGNIER F., PATRY S.

M. Joël SOLER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du comité syndical et remercie la commune de Valleiry pour son accueil.

La réunion débute par une présentation en images des actions réalisées par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) à la fin de l'année 2014 :

- **Animation de l'exposition « Les corridors de l'amour » :**

Sur l'initiative de madame Evelyne CROSET, Présidente de l'APEC (Association pour la Protection de l'Environnement Collongeois), l'exposition itinérante « *Les corridors de l'amour, ou les rencontres animales à pile ou face* » a été installée dans l'Espace Omnisport du Salève à Collonges, du 3 au 17 novembre 2014, puis dans la salle des fêtes de la mairie d'Archamps du 17 novembre au 1er décembre 2014. Elle a reçu la visite de plusieurs centaines d'élèves des écoles primaires « ABC » (Archamps, Collonges, Bossey), dans le cadre des animations prévues au Contrat Corridors Biologiques « Champagne-Genevois », assurées par Luc MERY, de l'association Apollon 74.

- **Remise à niveau du balisage des chemins :**

En collaboration avec « l'Atelier du promeneur » et le Conseil Général de la Haute-Savoie (CG74), la fin d'année a été consacrée à la réalisation des plans de balisage pour quatre itinéraires inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) :

- Le 19 novembre 2014 : Chemin de Grande Randonnée (GR) n°65 « Saint-Jacques de Compostelle », confondu avec celui des Chemins du Soleil (Grande Traversée des Alpes / GTA à VTT), compris entre le lieu-dit « Le Sion » (commune de Marlioz) et le hameau de « Champagne » (commune de Frangy),
- Le 20 novembre : Boucles de Chaumont et Boucle des Daines,
- Le 4 décembre : GR « Balcon du Léman » de Chaumont au Pont Carnot (commune de Chevrier).

Le matériel de balisage (poteaux directionnels, balises et pictogrammes) sera livré au mois de mai 2015 par l'entreprise Teractem. L'opération est intégralement financée par le CG74.

Stéphane ROZE demande si un projet de panneau explicatif pourrait être envisagé pour la boucle Via Romana ? L'assemblée propose qu'une réflexion soit engagée dans ce sens.

Monsieur Joël SOLER est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance précédente (12/11/14) à Dingy-en-Vuache.

PROJET DE FUSION DU SPCV ET DU SPCV :

Comme annoncé dans le message complémentaire à la convocation, Dominique ERNST (DE) propose à l'assemblée de débattre sur le projet de fusion du Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache (SPCV) et du SIAV.

Il commence par rappeler que Pierre-Jean CRASTES, Président de la Communauté de Communes du Genevois (CCG) l'a informé le vendredi 23 janvier 2015 que la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), dont il est membre et rapporteur pour le canton de Saint-Julien, a rendu son premier rapport, qui préconise une fusion du SIAV et du SPCV.

Extrait du texte :

« Proposition n°6 : fusion du syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache et du syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache

En outre, en raison de leur objectif commun, aménagement dans les domaines forestiers en vue de la préservation des richesses naturelles sur un même et seul secteur géographique, le rapprochement entre le syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache et le syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache sera réalisé ».

Le fait que la CDCI ne propose pas une fusion des deux syndicats du Vuache avec le Syndicat Mixte du Salève (SMS) est une bonne nouvelle !

Pour ce qui concerne le « mariage » SIAV-SPCV, le délai de mise en œuvre de cette fusion est relativement court et sera réalisé par les conseils municipaux des communes concernées (les neufs communes du SIAV-SPCV + Chaumont et Clarafond-Arcine), qui devront prendre une délibération pour ou contre cette fusion entre le mois d'avril et le mois de juillet 2015.

Le dossier retournera alors devant la CDCI qui, si une majorité de communes est favorable à la fusion, rendra un avis positif qui sera validé par le préfet.

La fusion effective devra être réalisée pour le 1^{er} janvier 2017, ce qui laisse aux élus les années 2015 et 2016 pour bien préparer cette fusion.

A titre personnel, DE est favorable à une fusion des deux syndicats du Vuache.

Avantage d'une fusion :

- Une simplification bienvenue pour la population et nombre d'élus, qui ne comprennent pas pourquoi il y a deux syndicats du Vuache et « qui fait quoi », alors que du côté du Salève, il y a un syndicat unique qui assure à la fois la protection et les aménagements du massif.

- Bien qu'ils aient des objectifs différents, la protection du massif pour le SPCV et les aménagements dans les domaines touristiques et forestiers de la région du Vuache pour le SIAV, on peut remarquer que les deux structures réalisent souvent des missions très proches (protection des sites en APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope) de Viry pour le SIAV, de l'APPB de Chevrier pour le SPCV, édition d'ouvrages sur le patrimoine par les deux syndicats, réalisations de panneaux sur le patrimoine par les deux syndicats, prises de positions sur les dossiers gaz de schiste ou géothermie, etc.)
- Suppression de la double gestion administrative avec deux budgets et deux comptabilités distincts, et de nombreuses conventions de mise à disposition du matériel et du personnel. Ce temps de travail ainsi dégagé dans l'emploi du temps de Stéphane PATRY (SP) serait utilement mis en œuvre pour d'autres actions du futur syndicat (projets, recherche de partenaires financiers, etc.). Cette mesure aurait également un impact positif pour la Trésorerie de Saint-Julien.
- Réduction du nombre de réunions (un minimum de 10 comités syndicaux par an (sans compter les réunions de bureau ou de commissions) pour les délégués appartenant aux deux structures). A l'heure où les disponibilités des élus s'amenuisent, des réunions moins nombreuses seraient bienvenues.
- Une incohérence liée au fait que les aménagements et la promotion touristique du territoire, réalisés par le SIAV, concernent l'ensemble du « Pays du Vuache » et ses onze communes, c'est à dire avec Chaumont et Clarafond-Arcine, alors que ces dernières ne font pas partie du SIAV (mais participent néanmoins financièrement à ces réalisations).
- Cette fusion permettrait aussi de relancer le projet d'agrandissement du syndicat du Vuache vers les communes du sud du massif (Communauté de communes du Val des Usses) et Eloise, où le SIAV a réalisé un itinéraire de randonnée doté des panneaux d'informations. Ce projet avait été abandonné par le fait qu'il y avait deux syndicats du Vuache, ce qui rendait la situation confuse pour les communes intéressées.
- La fusion serait relativement facile à mettre en place dans la mesure où notre chargé de mission (SP) gère déjà les différents dossiers du SIAV et du SPCV.

Jean-Louis DUCRUET (JLD) rappelle l'historique et les raisons qui ont conduit à la création de deux structures distinctes. Il ne cache pas son inquiétude sur ce projet de fusion et souhaite que si ce rapprochement a lieu, un important travail soit réalisé en amont afin de bien définir les objectifs de cette nouvelle structure, qui tienne compte des sensibilités de chaque syndicat et des investissements déjà réalisés (milieux gérés, outils de communication, acquisitions foncières, etc.).

Pour Joël SOLER, il faut faire en sorte que la fusion permette de conserver les compétences et les missions de chaque syndicat.

Jean-Luc ROTH pense que cette proposition de rapprochement découle du bon sens. Gisèle MEYNET partage cet avis, exprimant même que cette fusion est évidente. Elle se demande pour quelles raisons le Préfet n'a pas souhaité ce rapprochement plus tôt. DE lui rappelle qu'un projet de fusion du SPCV, du SIAV et du SMS avait été soumis aux communes en 2011, mais qu'il n'avait pas abouti.

Jean FEIREISEN demande s'il y a un risque de voir diminuer les subventions ? Luc MERY (LM) rappelle que les partenaires financiers se positionnent toujours sur des programmes d'actions et non sur des structures.

Denis VELLUT s'interroge sur la valeur des conventions de mise à disposition (MAD) après cette fusion ? Celles concernant la MAD du personnel et du matériel du SMS seront effectivement à changer.

L'assemblée n'ayant plus de questions à poser, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de fusion du SPCV et du SIAV.

DELIBERATIONS :

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIAV est partenaire du projet de Contrat Corridors Biologiques « Champagne – Genevois » (CCBCG).

OBJET : CCBCG / MESURE 24 (84 A) – PHASE 3

Au côté du SMS, le SIAV est maître d'ouvrage d'une partie de la mesure 24 (84 A) : Implication participative des habitants. Cette mesure est cofinancée par le programme Interreg IVA France-Suisse (FEDER) et la Région Rhône-Alpes.

Monsieur le Président propose par conséquent d'engager la troisième et dernière phase de travaux de la mesure 24 (84 A), dont le montant s'élève pour l'année 2015 à 4 123 €, avec une participation de la Région Rhône-Alpes attendue à hauteur de 20 % (**824 €**).

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE la Région Rhône-Alpes pour le financement à hauteur de 20 % de la troisième et dernière phase de travaux de la mesure 24 (84 A), soit **824 €**.

Afin de poursuivre les actions engagées dans la gestion des espaces naturels de la commune de Viry (Vigne des Pères, Crêt de Puits et Teppes de la Repentance), le SIAV a élaboré en partenariat avec ASTERS, Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie, un nouveau programme d'actions pour la période 2015 – 2017.

OBJET : CCBCG - MESURE 62 bis

La partie du programme d'action concernant la Vigne des Pères est déjà intégrée à la mesure n°62 - Aménagement et gestion de la Vigne des Pères et des Bois de la Rippe.

Monsieur le Président propose par conséquent d'intégrer au contrat une nouvelle mesure n° 62 bis - Gestion du secteur Repentance - Crêt de puits dont le montant total des opérations s'élève à 22 327.50 €, avec une participation de la Région Rhône-Alpes attendue à hauteur de 9 067.65 €.

Il propose également d'engager la première phase de travaux (2015) pour cette mesure.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE les propositions de Monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE la Région Rhône-Alpes pour le financement de la première phase de travaux (2015) de la mesure n°62bis, dont le montant s'élève à **7 027 €**, avec une participation maximale attendue de **3 172 €**.

OBJET : AVENANT AU CONTRAT DEPARTEMENTAL « ESPACES NATURELS DE VIRY »

Monsieur le Président propose de solliciter une aide du CG74 dans le cadre d'un avenant au contrat ENS « Espaces naturels de la commune de Viry ». Le montant total des opérations s'élève à **31 882 €**, avec une subvention du CG74 attendue à hauteur de **12 338.30 €** (Fonctionnement + Investissement).

Entendu l'exposé, le comité syndical, après avoir délibéré,

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) SOLLICITE le CG74 pour l'engagement d'un avenant au contrat ENS « Espaces naturels de la commune de Viry » avec affectation d'une subvention d'un montant maximum de **12 338.30 €**,
- 3) AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.

OBJET : PROGRAMME 2015 DE VALORISATION DES ENS

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le CG74, dans le cadre de son programme 2015 « Découvrez les espaces naturels de Haute-Savoie », sollicite le SIAV en tant que gestionnaire d'Espaces Naturels Sensibles (ENS), pour la mise en place d'opérations de valorisation des sites auprès du grand public.

Il propose par conséquent d'organiser une sortie découverte des trois sites ENS de la commune de Viry (**Vigne des Pères, Crêt de Puits et Teppes de la Repentance**), le samedi 06 juin 2015 de 9h à 17h. Cette sortie sera animée par le Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie (ASTERS) et l'association Apollon74. Le coût du projet s'élève à **2 310 €**.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président,
- 2) **SOLLICITE** le CG74 pour une aide financière à hauteur de 100 % du montant total de l'action, soit **2 310 €**.

Il propose également d'organiser deux sorties découvertes de l'ENS de Nature Ordinaire (Nato) « **Vergers de Haute-tige du Pays du Vuache** » (Communes de Vulbens et de Jonzier-Epagny), le mercredi 10 juin 2015 de 14h à 17h et le samedi 03 octobre 2015 de 9h à 17h. Ces sorties seront animées par l'association Apollon74 et la Maison du Salève. Le coût du projet s'élève à **1 950 €**.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Président,
- 2) **SOLLICITE** le CG74 pour une aide financière à hauteur de 100 % du montant total de l'action, soit **1 950 €**.

Un point est fait sur les vergers communaux du SIAV.

Actuellement 6 vergers ont été créés : Jonzier-Epagny, Vulbens, Vers, Dingy-en-Vuache, Malagny, et Chênex. 5 arbres Haute-Tige de variétés traditionnelles ont été plantés à la Joux (Valleiry) et 4 à Savigny (alignement près de l'école). Un projet de verger de sauvegarde (plus de 50 arbres !) n'a pas abouti à Chevrier.

JLD comprend les difficultés qui peuvent se présenter lors d'un projet de plantation, notamment en termes de surfaces agricoles disponibles. Il propose de privilégier, lorsque c'est possible, des alignements d'arbres. LM informe le comité que cette réflexion est en cours avec la Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc, dans le cadre d'un projet de replantation de haies dans le genevois.

Alban MAGNIN estime qu'un verger communal n'a vraiment de sens que lorsqu'il est planté à proximité d'une école. La commune de Valleiry réfléchit actuellement à un projet de ce type.

OBJET : COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014 / M14

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le comité syndical, ouï l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par Monsieur le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014 / M14

Le Comité syndical réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice DOMERGUE, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur Dominique ERNST, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, 1° **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	7 783.05 €			20 185.54 €		
Opérations de l'exercice	33 477.15 €	20 744.39 €	103 548.35 €	94 792.21 €		
TOTAUX	41 260.20 €	20 744.39 €	103 548.35 €	114 977.75 €		
Résultats de clôture	20 515.81 €			11 429.40 €	9 086.41 €	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	20 515.81 €			11 429.40 €	9 086.41 €	
RESULTATS DEFINITIFS	20 515.81 €			11 429.40 €	9 086.41 €	

2° **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

4° **Vote** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2014 / M14

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2014 et notamment le résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de **20 515.81 €** et le résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de **11 429.40 €**,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux communes et aux établissements communaux et intercommunaux,

Le comité syndical, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après avoir délibéré, à l'unanimité, Décide d'affecter les résultats de la section d'investissement et de la section de fonctionnement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

- 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté **+ 20 515.81 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé **+ 11 429.40 €**

OBJET : CONTRIBUTIONS COMMUNALES 2015

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité à l'unanimité adopte la répartition des contributions communales 2015 suivantes :

	Population totale 2014	% / Nombre d'habitants	2015 / Nombre d'habitants	Participation exceptionnelle*	TOTAL
Chênex	725	5,69%	2 562 €	0 €	2 562 €
Chevrier	459	3,61%	1 622 €	691 €	2 313 €
Dingy-en-Vuache	687	5,40%	2 428 €	1 136 €	3 564 €
Jonzier-Epagny	760	5,97%	2 686 €	54 €	2 741 €
Savigny	826	6,49%	2 919 €	906 €	3 825 €
Valleiry	3 592	28,21%	12 696 €	0 €	12 696 €
Vers	787	6,18%	2 782 €	579 €	3 361 €
Viry	3 844	30,19%	13 586 €	0 €	13 586 €
Vulbens	1 052	8,26%	3 718 €	1 205 €	4 923 €
TOTAL	12 732	100%	45 000 €	4 571 €	49 571 €

*En 2015, la clé de répartition des contributions communales ne tient compte que du nombre d'habitants, ce qui induit une augmentation importante pour les communes les plus peuplées et une diminution pour les petites communes. Cette participation exceptionnelle permet de maintenir le niveau de contribution des petites communes à celui de 2014.

Stéphane CLAEYS fait part des observations du conseil municipal de Chevrier : La contribution exceptionnelle des petites communes permet une augmentation du budget de l'ordre de + 10 %, ce qui, alors même que les budgets de nos communes doivent être revus à la baisse pour faire face aux baisses des dotations, apparaît important. Il nous semble indispensable que le SIAV ait le même souci de maîtrise des budgets et que cette augmentation soit exceptionnelle. DE informe le comité qu'il a depuis rassuré la commune de Chevrier en confirmant que cette augmentation avait effectivement un caractère exceptionnel.

Alban MAGNIN rejoint la position de la commune de Chevrier et explique que Valleiry est sollicitée par tous les EPCI dont elle est membre, pour une augmentation de sa contribution. Il souhaite que le financement des intercommunalités ne se fasse pas au détriment des actions communales.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015

L'assemblée adopte à l'unanimité le Budget primitif 2015 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : **161 000 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT : **59 200 €**

OBJET : REMUNERATION ACCESSOIRE 2014 DE MADAME JOCELYNE DEBULLE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que madame Jocelyne DEBULLE, comptable à la mairie de Vulbens, effectue chaque année pour le syndicat l'ensemble des opérations de comptabilité.

Par conséquent et compte tenu de la qualité du travail qui est réalisé, Monsieur le Président propose de verser à madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire pour l'année 2014, équivalent à 50

heures de travail au taux horaire de 15.30 €. La part CSG / RDS / 0.9825 s'élève à 60.13 €. Le montant net à verser à l'intéressée s'élève donc à 704.87 €.

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,
- 2) DECIDE de verser à madame Jocelyne DEBULLE une rémunération accessoire 2014 de **704.87 €**.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES AGENTS EAENR DU SIAV

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIAV dispose d'une équipe de terrain constituée par deux agents spécialisés dans l'Entretien et l'Aménagement des Espaces Naturels et Ruraux (EAENR).

Il propose que ces agents soient mis à la disposition du SIPCV afin de réaliser des opérations de gestion des milieux sur certains sites naturels du massif du Vuache.

Il donne ensuite lecture du projet de convention précisant les modalités de cette mise à disposition. Le coût journalier de mise à disposition des agents pour l'année 2015 est fixé à **270 €**.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,
- 2) AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition des agents EAENR du SIAV auprès du SIPCV, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT SIAV / CCVU

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le SIAV a en charge le balisage et l'entretien des itinéraires situés sur la commune de Chaumont : GR 65 « Saint-Jacques de Compostelle », GR « Balcon du Léman », Boucles de Chaumont et Boucle des Daines.

Il informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique de remise à niveau des sentiers inscrits au PDIPR, le CG74 a sollicité le SIAV et la Communauté de Communes du Val des Ussets (CCVU) pour la remise à niveau du balisage sur l'itinéraire du Chemin de Grande Randonnée (GR) n°65 « Saint-Jacques de Compostelle », confondu avec celui des Chemins du Soleil (Grande Traversée des Alpes / GTA à VTT), compris entre le lieu-dit « Le Sion » (commune de Marlioz) et le hameau de « Champagne » (commune de Frangy).

Par conséquent et pour réaliser une remise à niveau cohérente du balisage PDIPR sur cet itinéraire, il propose de confier la maîtrise d'ouvrage au SIAV pour son expérience en matière de pose et d'entretien du balisage.

Il donne ensuite lecture du projet de convention précisant les modalités de partenariat entre le SIAV et la CCVU.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,
- 2) AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat pour la mise en place et l'entretien du balisage PDIPR GR 65 « Saint-Jacques de Compostelle » / GTA à VTT sur le territoire de la CCVU, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.

JLD regrette le peu d'intérêt que manifeste la CCVU pour l'entretien des chemins balisés sur son territoire.

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Monsieur le Président informe l'assemblée que la CCG est propriétaire de hangars agricoles de l'ancienne ferme Vuarier, route de la Capitaine – Cervonnex à St Julien en Genevois. Ces derniers seraient susceptibles d'être utilisés par le SMS et le SIAV, pour stocker du matériel.

Il donne ensuite lecture du projet de convention fixant les conditions de la mise à disposition par la CCG aux Syndicats, de locaux, dont la localisation et la description figurent en Annexe.

Entendu l'exposé, le comité, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** le projet de convention annexé à la présente délibération,
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux entre la CCG, le SMS et le SIAV, ainsi que toutes les pièces qui s'y rapporteront.

Monsieur le Maire de Valleiry informe l'assemblée que la commune dispose de locaux techniques situés derrière les ateliers du Vuache (2 500 m²) et qu'il est prêt à envisager une mise à disposition d'un espace pour l'équipe technique du SIAV.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Réaménagement de la Gravière à Vulbens :** Fabrice DOMERGUE fait le point sur les travaux de réaménagement du site d'extraction des alluvions du Rhône à Collogny :
Dans le cadre de l'exploitation de la carrière, la commune de Vulbens a mis à disposition 585 m² de terrain afin que la S.A.R.L. DESCOMBES Père et Fils puisse mettre en place des mesures spécifiques de conservation et de compensation écologiques :

- Aménagement d'une zone humide : Création de trois mares de tailles, formes et profondeurs différentes, afin de s'assurer qu'elles soient colonisées par les amphibiens. Les mares ont été profilées puis végétalisées avec des plantations héliophytes (plantes semi-aquatiques).
- Création d'un hibernaculum : L'hibernaculum consiste à décaisser 2x2 mètres sur une profondeur de 2 mètres. La fosse est ensuite comblée par couches successives de matériaux différents (blocs de pierre, branchages) formant des cavités colonisées par les reptiles.
- Mise en place de buissons thermophiles : Ces plantations sont favorables à la nidification des passereaux et à la halte migratoire de nombreuses espèces (zone de refuge ou de reproduction des micromammifères, reptiles et amphibiens).

JLD ajoute qu'un panneau d'information est en cours d'élaboration. Il propose de réfléchir à un emplacement qui limitera l'impact des visiteurs sur ces aménagements.

- **Chantiers participatifs :** Dans le cadre du CCBCG, le SIAV, l'association Apollon 74 et le Groupe herpétologique Haut-Savoyard organisent deux chantiers bénévoles pour la gestion de milieux naturels remarquables :

- Le vendredi 27 février 2015 sur le site naturel du Bois du Ban (Viry). La journée sera consacrée à l'entretien et à l'aménagement du site : débroussaillage des clairières ouvertes en 2011, bûcheronnage de la végétation ligneuse envahissante et création de gouilles et de mares. RDV à 9h30 devant l'église de Vers.
- Le vendredi 13 mars 2015 sur le site naturel des Tirées et du Grand Nant (Jonzier-Epagny). Cette matinée sera consacrée à l'entretien d'une prairie sèche à orchidées, avec débroussaillage mécanique et manuel de la prairie et de sa lisière, puis récolte et mise en tas des produits de la coupe. RDV à 9h30 au terrain de foot de Jonzier-Epagny (en-dessous de l'église).

La participation à ces deux journées est gratuite et entraîne l'approbation par les participants du règlement intérieur du chantier (notamment le respect des consignes de sécurité). Une partie du matériel nécessaire est mise à la disposition des bénévoles. Nous vous demandons également de venir, si possible, avec votre matériel : pelle, pioche, débroussailleuse, fourche, râteau, sécateur, etc. Prévoir de bonnes chaussures, des vêtements adaptés en cas de pluie, de l'eau et un repas tiré du sac pour le déjeuner du 27 février.

Attention : les inscriptions sont obligatoires auprès d'Apollon74 au 04 50 43 63 66 ou apollon74@apollon74.org.

- **Formations à la taille et au greffage des arbres fruitiers :** Comme chaque année, le SIAV et le SMS organisent deux journées de formation à l'attention des propriétaires d'arbres fruitiers de variétés traditionnelles :

- Le vendredi 27 mars 2015 : journée de formation à la taille au Salève (lieu à définir). Cours théorique le matin, déjeuner sur place (à la charge des participants) et démonstration in situ l'après-midi.
- Le vendredi 17 avril 2015 : journée de formation au greffage au GAEC « Au Couché du Soleil » à Jonzier-Epagny. Cours théorique le matin, déjeuner sur place (à la charge des participants). Travaux pratiques l'après-midi.

Ces formations « gratuites » sont assurées par Rémy BAZEAU, Président de l'association des Croqueurs de Pommes de Haute-Savoie. Inscriptions obligatoires auprès des syndicats au 04 50 95 28 42 (SMS) ou au 04 50 04 62 89 (SIAV). Nombre de places limités.

Pour conclure, Monsieur le Maire de Valleiry informe le SIAV que les outils de communication de la commune : site internet, panneaux lumineux, bulletins municipaux, etc., sont à la disposition du SIAV pour informer la population sur ses actions.

La séance est levée à 20h45 et la commune de VALLEIRY convie le comité à un buffet froid.

Lexique des abréviations :

DE : Dominique ERNST

LM : Luc MERY

JLD : Jean-Louis DUCRUET

SP : Stéphane PATRY

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

ASTERS : Conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie

CCBCG : Contrat Corridors Biologiques « Champagne – Genevois »

CCG : Communauté de Communes du Genevois

CCVU : Communauté de Communes du Val des Usses

CDCI : Commission Départementale de Coopération Intercommunale

CG74 : Conseil Général de la Haute-Savoie

EAENR : Entretien et Aménagement des Espaces Naturels et Ruraux

ENS : Espaces Naturels Sensibles

LPO74 : Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie

PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

SIAV : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache

SIPCV : Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache

SMS : Syndicat Mixte du Salève